

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE :

- **Aménagement de la rue du Loc'h :**

1. **Effacement des réseaux aériens : convention financière avec le SDEF :** La commune va aménager la rue du Loc'h en deux temps. Dans un premier temps, les réseaux aériens : basse tension, éclairage public, réseaux téléphoniques vont être enterrés. Les travaux d'aménagement routier surviendront dans un second temps une fois que nous aurons traité les aspects fonciers avec l'acquisition d'une petite emprise nous permettant d'avoir une largeur de voie correcte. L'effacement des réseaux sera mené par le syndicat départemental d'électrification du Finistère (SDEF). L'estimation des travaux HT est de 137.450 € avec une participation du SDEF de 28.800 €, et une charge nette pour la commune de 108.650 €.

Le conseil municipal approuve les travaux de mise en souterrain des réseaux BT, EP et FT rue du Loc'h et autorise M. le Maire à signer la convention financière avec le SDEF ainsi que tout éventuel avenant.

2. **Echange de terrains (à l'arrière du Super U) entre la Commune/Mme Juliette Dutronc – AE 931p-AE 322p :** Le conseil municipal a délibéré en juin 2016 sur un projet d'échanges de terrains avec pour objectifs d'éviter aux poids lourds desservant le Super U d'emprunter la rue du Loc'h, l'accès au dépôt s'effectuant via le parking principal du magasin. Aux termes de l'échange, Mme Dutronc, riveraine, récupère une emprise de 242 m², en contrepartie d'une parcelle de 55 m² appartenant à la commune. Suivant avis des Domaines, l'échange intervient sans soulte.

Le conseil municipal donne son accord sur cet échange de terrains et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir. L'ensemble des frais liés à l'échange sont à la charge de la commune, demandeur.

3. **Rétrocession de terrains (à l'arrière du Super U) :** A la suite de l'échange de terrains entre la commune et Mme DUTRONC, la commune pourra à son tour rétrocéder au Super U (SCI Kerdreux), la parcelle AE 322p d'une contenance de 55 m², ainsi qu'une autre parcelle de 40 m² à prélever sur la parcelle communale AE 931.

Le conseil municipal donne son accord sur la rétrocession des parcelles pour un prix au m² de 9 €, suivant avis des Domaines et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié.

4. **Achat de terrains (rue du Loc'h) :** Toujours dans le cadre de l'aménagement de la rue du Loc'h, la voie va être élargie sur une longueur de 43 mètres en empiétant sur les propriétés de la SCI Kerdreux (AE 307) et de M. Michel Lautrou (AE 971), riverains.

Le conseil donne son accord sur l'acquisition d'une bande de terrain et sur les termes de la transaction, se répartissant entre la SCI Kerdreux pour 2.513,70 € et M. Lautrou pour 1.089,27 €. M. le Maire est autorisé à signer les actes notariés, tous frais à la charge de la commune, demandeur.

La commune fait son affaire de la reconstruction du mur de la propriété de M. Lautrou, qui sera détruit sur une longueur de 13 mètres.

- **Mairie : travaux de mise aux normes :** Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité-handicapés de la mairie, le groupement VERITAS-SODIA-ICC a préconisé en septembre 2015 de réaliser une extension des services au public sur la façade du bâtiment. Le dossier AD'AP a été approuvé par la commission d'accessibilité en janvier. Un dossier de demande de subvention conjuguant mise aux normes d'accessibilité et amélioration de la performance énergétique a été constitué en lien avec Energ'ence pour la partie économies d'énergie. Les financements ont été obtenus.

Le programme comprend la réalisation d'une extension d'environ 110 m², avec mise aux normes-homogénéisation concomitante des locaux existants en rez-de-chaussée.

L'ensemble des services au public seront à l'issue des travaux accessibles de plain-pied. Un bureau est consacré aux permanences qui dorénavant se tiendront au rez-de-chaussée. Un système de rampes extérieures avec pente réglementaire permettra d'accéder confortablement à la mairie. Sur le plan des sanitaires, le sanitaire du personnel sera doublé d'un sanitaire public P.M.R. extérieur intégré dans le bâtiment.

L'amélioration de la performance énergétique est au programme. A ce titre, l'extension sera de niveau R.T. 2012. L'objectif pour l'existant est de *tendre vers* le niveau B.B.C. par le remplacement des menuiseries simple vitrage par des menuiseries double vitrage, le doublage thermique des pièces remaniées dans le bâtiment existant, l'isolation de la toiture, la suppression des convecteurs électriques existants et leur remplacement par des radiateurs, couplés avec la suppression de la chaudière fioul et son remplacement par un équipement « très haute efficacité » avec régulation intégrée, pose de robinets thermostatiques. La lumière naturelle sera privilégiée dans l'éclairage.

Les travaux de mise en conformité AD'AP/amélioration de la performance énergétique sont estimés à la somme de 430.000 € HT.

Le conseil approuve le programme d'extension-rénovation-mise aux normes de la mairie, sur la base duquel le financement de l'Etat est acquis.

- **Projet de canalisation du public Pointe de Penhir :** L'aménagement des circulations piétonnes à la pointe de Penhir apparaît comme une nécessité au vu de la notoriété du site. Penhir fait l'objet d'un grand nombre de classements, servitudes, et relève à la fois des sites – classé-inscrit -, Zone Natura 2000 (ZPS

et ZSC), ZNIEFF. La fréquentation intense de la pointe est préjudiciable à son environnement naturel qui est constitué de landes et de bruyères.

La canalisation des piétons va favoriser la recolonisation du site par la végétation. Le projet élaboré par la chargée de mission Natura 2000 prévoit le déplacement des blocs délimitant le parking de 2 mètres vers l'intérieur, la pose de monofil (fil inox tendu entre plots de bois de 30 cm de haut). Les travaux sont estimés à 37.781 € HT signalétique comprise. Ils seront réalisés sous réserve d'obtention des fonds européens et Etat, annoncés pour 80 %.

Le conseil approuve le projet, et autorise M. le Maire à signer le contrat au terme duquel la commune s'engage à assurer la maintenance des nouvelles installations.

- **Réaménagements de prêts bancaires :** Dans le cadre de la renégociation des prêts bancaires, entreprise en août, deux prêts concernant le port et l'assainissement ont fait l'objet d'un réaménagement permettant une économie nette de 3.464,60 € pour le budget du port et de 9.661,20 € pour le service assainissement, soit un total de 13.095,80 €. Le conseil approuve les termes de la renégociation et autorise M. le maire à signer les contrats en découlant.

- **Admissions en non-valeurs :** Sur proposition du trésorier, le conseil admet en non-valeurs des créances irrécouvrables pour des montants de 2.903,96 € sur le port et de 369,30 € sur le service assainissement.

- **Tarifs camping applicable à compter de 2017 :** Le conseil adopte la grille tarifaire applicable au camping à compter de 2017. Les tarifs d'hébergement de plein air sont reconduits. Le locatif est indexé sur certaines périodes pour tenir compte de l'offre et de la demande.

- **Tarifs utilisation salles sportives :** Le conseil fixe le montant de la mise à disposition à des organismes extra communaux de la salle omnisport à la somme de 85 euros par trimestre correspondant aux charges d'eau, d'électricité, d'assainissement, de nettoyage. Tarif valable pour une utilisation hebdomadaire hors samedis et dimanches réservés aux usagers communaux.

- **Groupe scolaire Louise Michel :**

1. **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :** Le conseil donne son accord pour solliciter le Député M. Richard Ferrand au titre de la réserve parlementaire, pour la tranche de travaux de remplacement des ouvrants du Groupe scolaire (Lannic) côté rue Général Leclerc, sur une base de 26.940,27 € HT. Cette tranche de travaux sera réalisée aux vacances de mi-février 2017. La première tranche de travaux côté cour démarre aux vacances de Toussaint dès le 19 octobre.

2. **Prise en charge voile scolaire CE2 :** Le financement des classes de voile par la communauté des communes concerne les élèves de CM1 et CM2. Or à Camaret, des enfants de CE2 bénéficient également de ces activités. Dans ces conditions la commune propose le financement des sorties. Le règlement sera opéré en faveur du club Léo Lagrange sur production d'une facture, au tarif de la communauté des communes, soit 14,49 € par enfant et par sortie. Le conseil approuve le financement des classes de voile et autorise M. le Maire à signer la convention avec le club Léo Lagrange et l'école à cet effet.

3. **Subvention arbre de Noël 2016 des écoles :** Le conseil fixe le montant de la participation arbre de Noël des enfants des écoles à 10 € par enfant (9 € en 2015) et attribue une subvention de 1.470 € à cet effet à l'association des parents d'élèves.

- **En bref :** Le conseil donne son accord sur le versement d'une somme de 86 € à la commune de Crozon au titre de sa participation à la scolarisation d'un enfant au titre de l'année scolaire 2016-2017. Le conseil alloue un bon d'achat de 45 € aux enfants du personnel communal jusqu'à 14 ans, au titre de l'arbre de Noël. Le conseil inscrit des biens durables en investissement pour 2.100 €. Le conseil valide le paiement d'heures supplémentaires effectuées à la demande du Maire à des agents non titulaires de droit public.